

ÉCOLE
NATIONALE
SUPÉRIEURE
D'ARCHITECTURE
DE
PARIS LA VILLETTE

Conseil d'Administration du 14 mars 2012
Compte-rendu

Présents :

Le Président	Bruno GAUDIN
Le Directeur de l'ENSAPLV	Guy AMSELLEM
Collège des enseignants	Anne D'ORAZIO, Jean HARARI, Albert-Gilles COHEN, Gerald GRIBE.
Collège des administratifs	Philippe BOURDIER, Barmak LAHIJI.
Collège des étudiants	Léo PISKOR IGNATOWICZ, Ido DWECK, Sarah PEREZ WATERSON, Thibaut LAUGEL.
Personnalités extérieures	Francine DEMICHEL, Gwénaél QUERRIEN, Christian MUSCHALEK, Pierre PAULOT.
Excusés	Jacqueline ANCELOT, André GUILLERME, Yann FIOLEK, , Thierry PAQUOT , Benoit FRITEL (pouvoir donné à Ido Dweck), Khader BERREKLA (pouvoir donné à Ido Dweck), Bernard LANDAU (pouvoir donné à Thierry Paquot).
Invité(e)s	Florence TOUCHANT, Directrice adjointe, Alice DJAKOVITCH, Agent comptable et Chantal BONNEFOY, Représentante du contrôle financier régional.

Ordre des questions traitées en séance :

- 1 - Approbation du compte-rendu du Conseil d'Administration du 31 janvier 2012.
 - 2 - Approbation du compte financier 2011.
 - 3 - Approbation du dossier d'habilitation des formations de l'école.
 - 4 - Réponse à France Domaine sur les économies immobilières des opérateurs de l'Etat.
 - 5 - Point d'information sur la sécurité des locaux de l'établissement, suite à la commission de sécurité du 21 mars 2011.
- 3 - Questions diverses :
- Effectifs de 1^{ère} année pour la rentrée 2012/2013 ;
 - projet de revue de l'école.

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE
PARIS LA VILLETTE

Établissement public à caractère administratif du Ministère de la Culture et de la Communication
144, avenue de Flandre, 75019 Paris, France
Tél : + 33 (0)1 44 65 23 00 - Fax : + 33 (0)1 44 65 23 01
www.paris-tavillette.archi.fr



Le président ouvre la séance à 9h16.

1 - Approbation du compte-rendu du Conseil d'Administration du 31 janvier 2012

Les demandes de modifications de Barmak LAHIJI et Jean HARARI qui font l'objet d'une approbation sont prises en compte.

Décision :

Le compte-rendu du CA du 31 janvier 2012 est approuvé par 17 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention.

2 - Approbation du compte financier 2011

Alice Djakovitch, agent comptable rappelle les finalités du vote du compte financier qui s'inscrit dans la continuité du service public. Elle précise également les tâches et les responsabilités, notamment personnelles, qui lui incombent. L'exercice 2011 a dégagé un bénéfice de 112 000€.

Guy Amsellem précise que la vocation d'un établissement d'enseignement supérieur n'est pas de dégager des bénéfices, mais d'utiliser ses crédits. Quand une école dégage des bénéfices, cela signifie en général qu'elle n'a pas été en mesure de faire les dépenses qu'elle avait programmées. C'était notre cas l'an dernier, puisque, comme le compte-rendu du CA du 5 avril 2011 le précisait, le bénéfice de 388 500€ provenait, pour l'essentiel de crédits de travaux non utilisés.

Ainsi, le bénéfice très élevé l'an dernier n'était pas une bonne nouvelle. De la même manière, un bénéfice moindre cette année n'est pas une mauvaise nouvelle. Il signifie que nous avons atteint nos objectifs en matière de travaux. Il faut ainsi se réjouir d'avoir pu, en 2011, mener deux opérations importantes : la rénovation de la salle 100 et de l'amphi 311.

Par ailleurs, le rapport de l'agent comptable indique que les opérations relatives au stock des Éditions de La Villette « ont un peu de mal à être suivies » et que des procédures ont été mises en place pour mener à bien ces tâches. Peut-on en savoir plus ? Il faut rappeler que le CA avait été sensible aux avertissements formulés par le plan d'actions présenté en décembre 2011 et avait demandé que des mesures soient prises concernant le service des éditions, afin de réduire ces risques. L'agent comptable a-t-elle des informations à donner sur ce point.

Philippe Bourdier indique que le désamiantage des locaux des Éditions de La Villette a peut-être empêché ce service de suivre les opérations relatives aux stocks, mais il précise que cette situation est transitoire et qu'elle prendra bientôt fin.

Bruno Gaudin estime que les interrogations et les appréciations négatives concernant les Éditions de La Villette ne devraient pas apparaître de manière systématique dans les rapports financiers.

Alice Djakovitch répond que ces résultats chiffrés figurent pour la première fois dans un rapport financier et de façon très modéré.

Guy Amsellem signale l'attention portée par le responsable du service des Éditions de La Villette à la dépréciation du stock, attention grâce à laquelle les comptes de l'établissement ont pu être « nettoyés » l'an dernier.

Jean Harari souligne l'extériorité de ce service quant à sa comptabilité et son fonctionnement. Le rapport de l'agent comptable met en lumière le dysfonctionnement quant aux recettes perçues, notamment sur les ventes du stock.

Gwénaél Querrien indique que les remarques de l'agent comptable montrent que la personne chargée de la gestion du stock des Éditions doit posséder des compétences comptables étendues, compétences qu'il n'est pas toujours facile de trouver dans un service des Éditions.

Concernant le compte de résultat, Francine Demichel estime que ce dernier reste avant tout un document factuel retraçant des différences entre prévision et exécution budgétaires et qu'il est gênant qu'une appréciation qualitative accompagne ces données. La formulation écrite sur les dysfonctionnements imputés au service des Éditions devrait, selon elle, être supprimée, sauf à attirer inutilement l'attention.

Chantal Bonnefoy souligne la formulation très modérée de l'agent comptable et revient sur la procédure à mettre en place rapidement au service des Éditions.

L'agent comptable ne souhaite pas modifier son rapport sur ce point. Elle rappelle que le rapport et les commentaires qu'il contient ne sont pas mis au vote. Seul le compte financier l'est.

Concernant la gestion de la cafétéria, l'agent comptable indique qu'il est demandé aux gestionnaires d'appliquer la législation fiscale relative à la TVA et la réglementation de la concurrence.

Il lui est répondu par les représentants étudiants que le montant limité du chiffre d'affaires n'impose pas à l'Association d'être soumise à la TVA.

L'agent comptable souhaite une réponse écrite des services fiscaux afin de clore ce dossier.

La demande a été faite. Le courrier des services fiscaux est attendu et lui sera transmis dès réception.

Décision :

Le conseil d'administration vote à l'unanimité les deux propositions suivantes :

- le montant des opérations en dépenses de fonctionnement de l'année 2011 est arrêté à la somme de 6 108 235,55 € ;**
- le résultat de l'année 2011 est arrêté à la somme de 112 780,78 € et porté au compte de réserve 106821.**

3 - Approbation du dossier d'habilitation des formations de l'école

Un point est fait sur l'état d'avancement des dossiers d'habilitation des formations Licence et Master.

Seul le dossier Master a pu être validé dans des conditions satisfaisantes.

Il faut rappeler que la réflexion sur ce cycle a été engagée il y a plus de 2 ans, notamment lors du séminaire d'avril 2010. À l'issue des discussions menées au sein du groupe de travail « Habilitation », il restait quelques sujets en débat, qui ont fait l'objet d'un accord lors de la CPR/CA du 8 mars. Il s'agit :

- du statut de la session de février, qui sera une session de rattrapage (dont l'accès sera conditionné à la présentation d'un PFE à la session de juillet de l'année n-1) ;
- de l'organisation du PFE en 2^e année de master (semestres 9 et 10). Sur cette question, la collégialité a décidé d'ouvrir 2 possibilités : soit celle d'une même équipe d'enseignants sur les 2 semestres ; soit celle de deux équipes d'enseignants distinctes, mais qui articuleront leur intervention dès le début de l'année, la thématisation étant l'un des moyens de définir cette articulation ;
- du déroulement du séminaire désormais sur 3 semestres (7-8-9) au lieu de deux. Le mémoire sera soutenu à la fin du semestre 9 et sa validation sera un pré-requis pour l'inscription au PFE. Afin d'anticiper et de régler les difficultés, un pré-jury sera réuni à la fin du semestre 8.

Le dossier Licence, en revanche, n'a pu faire l'objet d'une position commune de la collégialité, sur 2 points importants : l'organisation des unités d'enseignement ; la création de 3 nouveaux enseignements.

Concernant l'organisation des unités d'enseignement, un projet a été élaboré par 3 enseignants du CA (AG. Cohen, J. Harari et G. Gribé). Il prévoit une organisation plus intégrée qu'actuellement, notamment concernant l'articulation entre les enseignements de projet et de construction. Faute de temps, le travail de discussion, de rapprochement des points de vue et d'identification de quelques points à arbitrer n'a pu être mené, avec pour conséquence une forte contestation de la part des enseignants du champ construction.

S'agissant de la création de nouveaux enseignements, la mise en place de ces cours en supplément de ceux existant actuellement aurait pour effet d'augmenter le nombre d'heures de cours de 35h, alors que nous sommes déjà au plafond autorisé par les textes (2 227h encadrées, contre 2 200 dans l'arrêté de 2005), et que les étudiants estiment être à saturation en matière d'heures de cours.

Sur ces deux sujets (organisation des unités d'enseignement et création de nouveaux enseignements), il est apparu souhaitable de se donner un peu plus de temps, pour mener ce travail de discussions et de rapprochement des points de vue. L'idée est donc d'élaborer une nouvelle proposition, suffisamment travaillée pour pouvoir donner lieu à des arbitrages d'ici les vacances de Pâques.

Cela ne pose aucun problème vis-à-vis de la tutelle, qui nous a dit que les dossiers d'habilitation ne seraient pas examinés avant juin.

La conséquence est que c'est au prochain CA qu'il appartiendra d'approuver le dossier d'habilitation.

Un débat s'engage quant aux enseignements du niveau Licence.

A-G Cohen revient sur l'enseignement du projet urbain et son évolution sur les 3 années de Licence. Une contestation aussi forte de la réforme proposée par certains enseignants n'avait pas été anticipée. Le délai de remise du dossier à la mi-avril semble difficile à tenir.

Jean Harari ne souhaite pas dissocier Licence et Master. Certaines décisions prises en Master ont des répercussions sur la Licence et réciproquement. En outre, les textes soumis au vote des membres du CA restent confus. Certaines divergences demeurent, notamment sur les pré-requis au PFE, avec le risque qui pèserait sur les étudiants en retour d'Erasmus de perdre une année, puisqu'ils auront besoin de trois semestres pour établir un mémoire de bonne qualité. Cette disposition risque d'aggraver considérablement le taux d'échec et de diminuer substantiellement le nombre d'étudiants inscrits en PFE.

Le 2^{ème} point de désaccord est en partie rectifié par la proposition d'articuler les semestres 9 et 10 en cas de discontinuité des équipes enseignantes préparant le PFE. La rédaction doit sans doute être plus claire.

Le 3^{ème} point relève des 3 critères d'évaluations communs du PFE - contextualisation, habitabilité et faisabilité des projets - qui doivent, selon lui, devenir la règle commune.

Ido Dweck signale les disparités entre les sujets de mémoire et les sujets de PFE.

Chris Younès souligne le risque d'une transformation radicale de l'école par la scolarisation excessive des enseignements. Elle demande une explication du dispositif très strict mis en place pour le Master et la limitation de leurs marges de manœuvre qu'il impose, selon elle, aux enseignants. Existe-t-il un établissement qui sépare les mémoires et les PFE, comme l'ENSAPLV souhaite désormais le faire ? Il apparaît que la concertation n'a pas été suffisante et qu'une transformation de façon aussi directive de l'enseignement du Master n'est pas satisfaisante. Voter sur un dossier incomplet alors que l'actuel CA sera très prochainement renouvelé serait irrespectueux. Les séminaires enseignants ont fait apparaître des divergences. Chris Younès propose que l'actuel CA se contente d'adopter des principes et laisse à son successeur le soin d'approuver le dossier soumis à l'habilitation.

Guy Amsellem précise qu'un seul dossier couvrant les deux cycles d'enseignement, Licence et Master, sera transmis à la tutelle. Le dossier Licence n'étant pas bouclé, ne peut être transmis. Un vote sur le seul Master aujourd'hui n'aurait certes qu'une portée symbolique, dans la mesure où il reviendra au prochain CA d'approuver l'ensemble du dossier à soumettre à l'habilitation. Mais ce vote symbolique aurait cependant le mérite de clore ce dossier.

Bruno Gaudin insiste sur l'intérêt d'un vote qui symboliserait une prise de décision et exprimerait un engagement pour l'avenir du cycle Master, même si le dossier reste incomplet sur la Licence. En outre, les concertations, discussions et autres débats, ont été menés et les échanges ont été nombreux. Ainsi, l'élaboration du mémoire sur 3 semestres a été longuement débattue, les étudiants jugeant compliqué de mener de front PFE et mémoire. Le 2^{ème} point important de la réforme engagée, corollaire de la mise en place des thématiques, destinée à les rendre visible à l'échelle de l'école, relève d'un texte daté du 5 mars précisant le contenu précis de chaque séminaire afin d'en élargir la visibilité. Enfin, la temporalité et la validation finale du PFE dont l'organisation relève soit de 2 groupes de projet pilotés par une même équipe enseignante, soit de 2 groupes d'enseignants distincts, mais articulant leur enseignement en début d'année, sont deux avancées importantes. Il lui semble donc préférable d'entériner le dossier Master dans son état actuel, plutôt que de prendre le risque du statu quo. Le texte proposé doit être compris selon un double niveau de problématiques mettant en relief un nouveau cadre et de propositions plus concrètes.

Philippe Bourdier estime que le groupe de travail mis en place en avril 2010 a perdu beaucoup de temps. Les thématiques et les questions à valider aujourd'hui ont déjà été débattues. Les membres du CA se sont beaucoup investis dans cette transformation. Il est nécessaire de voter ce projet, sauf à désavouer un travail de 2 ans. Certes, le point des pré-requis reste important. Mais la CPR a intégré de nombreuses demandes exprimées lors des séances de travail et le projet présenté aujourd'hui est un travail abouti. Il propose de soumettre au vote du CA le texte et les grands principes de transformation du Master, et de laisser le prochain CA le soin d'approuver la grille correspondante.

A-G Cohen revient sur le travail d'audit extrêmement élaboré remis à la CPR, qui a suscité les propositions et des solutions précises. Chacun devrait ainsi trouver sa place dans le projet proposé. La grille envisagée apporte une réponse aux phénomènes de « chapelle » propres à certains pôles et opère des tissages entre les groupes de projets et les séminaires. Elle peut être perçue soit de façon régressive, soit comme une promesse ouverte à l'idée que les étudiants sont maîtres de leur propre parcours. L'idée très directive des pré-requis sur la validation du mémoire avant la présentation du PFE peut être mal interprétée malgré une souplesse toujours offerte par l'établissement.

Gérald Gribé souligne le caractère dommageable qu'il y aurait à ne pas se prononcer sur la continuité de la Licence et du Master. Selon lui, le manque de collégialité reproché par certains est exagéré voire étonnant. On peut être en accord sur la globalité de la réforme et en désaccord sur certains points comme le pré-requis au PFE qui risque d'être défavorable aux étudiants en échange Erasmus.

Christian Mushalek souhaite revenir sur l'historique de la réforme du Master et demande une liste des 6 thématiques avec les équipes et leurs noms, ainsi que l'explication du passage des 11 pôles aux 6 thématiques. Ces points étaient toutefois précisés par écrit dans les annexes du dossier AERES.

Guy Amsellem rappelle que l'auto-évaluation effectuée par l'école dans le cadre du dossier AERES avait mis à jour plusieurs constats : nécessité de renforcer l'autonomie des parcours étudiants, mauvais fonctionnement de la session de rattrapage de PFE de septembre, question de la mobilité internationale. Le projet de réforme du Master proposé aujourd'hui répond à ces constats en articulant l'offre d'enseignement autour de la notion de thèmes et en lui donnant ainsi davantage de lisibilité, en prenant en compte la notion d'autonomie des étudiants, en réglant la question des Erasmus par le passage du mémoire à 3 semestres au lieu des 2 initiaux et, enfin, en réformant la session de rattrapage du PFE en septembre qui ne donnait pas satisfaction.

Jean Harari revient sur le travail effectif du groupe de travail qui n'est en aucun cas remis en cause. Mais le texte du 5 mars est trop hétérogène et trop évasif sur une série de questions. Sur quel texte le CA doit-il voter ? Enfin, un point ultra sensible qui fait défaut dans ce texte est celui de l'évaluation finale des étudiants en BAI, point qui devrait être débattu par les instances de l'établissement. En outre comment gérer le retour des étudiants en mobilité ? Les conditions pour voter un texte ne sont pas réunies.

Une proposition se dessine : le CA approuverait la démarche générale de modification du Master sur les points qui font consensus, à savoir : les séminaires thématiques sur trois semestres 7, 8 et 9 ; les enseignements PFE articulés lorsqu'ils sont effectués par des équipes distinctes ; la mise en place de conférences trans-thématiques ; l'indication des 3 critères communs d'évaluation des PFE.

Les représentants étudiants signalent qu'ils se sont trouvés rapidement démunis face aux questions débattues et expriment leur inquiétude dans l'éventualité où le dossier Master n'est pas voté aujourd'hui, les membres du CA devant être renouvelés prochainement.

Barmack Lahiji partage le point de vue des représentants étudiants, mais s'interroge sur le vote de ce texte trop directif. Il s'interroge également sur la possibilité donnée au personnel administratif de mettre en oeuvre ce projet, notamment le service informatique. Sans doute eut-il été judicieux de permettre au personnel administratif de prendre part aux débats.

Anne d'Orazio comprend l'inconfort dans lequel se trouve le CA face au vote de ce texte qui n'est pas global mais partiel sans doute par manque de temps. Elle exprime sa gêne de ne pas savoir sur quoi porte le vote, mais souligne la volonté de se positionner du moins envers ses collègues enseignants qui risqueraient de percevoir une absence de position comme un désaveu. L'interrogation porte essentiellement sur les capacités réelles à encadrer un troisième semestre de séminaire sauf si cet enseignement reste très collégial. Une projection des volumes d'encadrement pour ce redéploiement reste à faire.

Francine Demichel attire l'attention sur les conséquences négatives d'une absence de vote, qui créerait un doute auprès des enseignants de l'établissement et de l'extérieur. Est-il possible de distinguer une philosophie générale du Master avec des points forts qui feraient l'objet d'un accord et d'autres sur lesquels le consensus n'a pu être trouvé ? Le vote pourrait porter sur quelques principes essentiels qui marqueraient le travail déjà fait et fixeraient la ligne à suivre pour l'avenir.

Les membres du CA approuvent la philosophie générale du programme de Master et notent toutefois que le texte n'est pas abouti, certains points techniques ou normatifs devant être précisés.

Décision :

Le CA approuve la proposition ci-dessous par 18 voix pour et 1 abstention :

« Le CA constate que le dossier d'évaluation de Licence n'est pas suffisamment abouti pour faire l'objet d'une approbation. Il souligne la nécessaire articulation entre les dossiers d'habilitation Licence et Master. Il rappelle la nécessité d'approuver la démarche générale qui préside à la réforme du Master et qui consiste en :

- le redéploiement des séminaires thématiques sur trois semestres, S7, S8 et S9 ;
- l'organisation du PFE sur 2 semestres coordonnés S9 et S10 ;
- l'organisation d'un cycle de conférences trans-thématiques dites « conférences du soir » ouvertes à toute la promotion ;
- l'adoption pour l'évaluation des PFE de 3 critères communs : le positionnement du projet face à l'analyse approfondie de son contexte, la vérification des conditions d'habitabilité du projet et la vérification des conditions de faisabilité du même projet. »

4 - Réponse à France Domaine sur les économies immobilières des opérateurs de l'Etat

Guy Amsellem indique que le Ministère du budget demande à l'école de réaliser des économies immobilières et de les échelonner sur la période 2011-2005.

Il rappelle que notre SPSI (Schéma pluriannuel de stratégie immobilière), approuvé par France Domaine, indiquait pourtant clairement que nos locaux actuels étaient insuffisants et que l'axe essentiel de la stratégie immobilière de l'école était de trouver des nouveaux locaux d'une surface d'environ 20 000 m² au lieu de 7 250 m² actuellement, avec l'accord de notre tutelle, qui considère cette opération comme nécessaire et prioritaire.

Il est proposé d'adresser à France Domaine un courrier, co-signé par le président du CA et le directeur, rappelant ces éléments et indiquant que l'école n'est pas en mesure de réaliser les économies demandées.

L'agent comptable insiste sur la nécessité de remplir les tableaux en cohérence avec le projet de réponse écrite. Elle indique que, selon ses informations, le ratio d'occupation actuel à l'ENSAPLV est de 17m² par agent administratif, alors que la norme en vigueur dans les administrations centrales est de 12 m²/agent.

Guy Amsellem répond que les informations communiquées par l'agent comptable sont erronées : il doit y avoir une confusion dans les données ou les règles de calcul utilisées. Les vérifications nécessaires seront effectuées, mais on peut d'ores et déjà indiquer aux administrateurs que le ratio d'occupation actuel dans notre école est inférieur aux normes en vigueur dans les administrations centrales.

Philippe Bourdier précise que les surfaces occupées par les ateliers – souvent importantes – et leurs usages doivent être expliqués précisément, car il ne s'agit pas de locaux administratifs.

Les membres du CA s'interrogent sur les règles de calcul utilisées par France Domaine qui, selon les informations de l'agent comptable, aboutissent à ratio élevé, alors que le sentiment de tous est celui d'une très forte insuffisance des surfaces actuelles.

Décision :

Le projet de réponse à France Domaine est approuvée à l'unanimité.

5 - Point d'information sur la sécurité des locaux de l'établissement, suite à la commission de sécurité du 21 mars 2011.

La dernière visite périodique de l'école par la commission de sécurité de la préfecture de police a eu lieu il y a un an, le 21 mars 2011. À l'issue de sa visite, la préfecture nous avait indiqué, par lettre du 7 avril, qu'elle émettait un avis différé sur la poursuite de l'exploitation de l'école, dans l'attente de la transmission de certaines pièces, que nous devions fournir dans un délai de 3 mois.

L'école a répondu le 7 novembre 2011, mais n'a pas fourni l'ensemble des pièces demandées et attendues.

La préfecture nous a informés, par lettre du 1^{er} février 2012, qu'elle nous donnait un ultime délai de 2 mois (donc jusqu'au 1^{er} avril) pour communiquer les pièces manquantes, faute de quoi l'avis différé serait transformé en avis défavorable.

Le risque existe donc que la préfecture prononce dans les semaines qui viennent un avis défavorable à la poursuite de l'exploitation de l'école.

Le Président, ainsi que plusieurs administrateurs, estiment nécessaire que la réponse de l'école à la préfecture soit élaborée avec l'aide d'un bureau de contrôle qualifié et compétent. En outre il faut être extrêmement attentif aux délais de réponse.

Il est indiqué que l'école a déjà mandaté le bureau de contrôle SOCOTEC sur certains éléments de réponses à fournir à la Préfecture de police.

Philippe Bourdier est chargé de préparer la réponse à la préfecture, qui devra être transmise avant la fin du mois.

Il lui est demandé de faire rédiger la totalité des réponses par la SOCOTEC, pour gagner en rapidité et en crédibilité.

Décision :

Le CA demande à l'unanimité que l'école s'assure du concours d'un bureau de contrôle pour élaborer sa réponse à la préfecture de police.

6 – Questions diverses :

Effectifs de 1^{ère} année pour la rentrée 2012/2013

Il est proposé au CA de reconduire le même cadrage que l'an dernier, c'est-à-dire 300 étudiants accueillis en Licence 1, dont :

- 45 BIA et 45 BAI ;
- une prévision de 30 redoublants ;
- une dizaine d'étrangers hors U.E. ;
- environ 170 inscrits via l'application APB, hors bi-cursus.

Jean Harari souhaite que la part des baccalauréats antérieurs soit augmentée de façon substantielle.

Décision:

Le CA vote à l'unanimité le cadrage des effectifs à 300 étudiants en L1.

Projet de revue de l'école

Le CA, lors de sa dernière réunion, avait encouragé ce projet et demandé à un groupe de travail d'y réfléchir et de présenter ses conclusions lors de la réunion suivante.

Jean Harari rapporte les discussions du groupe de travail qui s'est réuni le 17 février :Il rappelle les exigences intellectuelles de ce projet de revue, qui ne devrait pas être une revue d'étudiants.

Les numéros seraient thématiques. Une périodicité annuelle pourrait être retenue. Outre les enseignants de l'école, des contributeurs extérieurs seraient également sollicités. Un numéro pilote d'environ 128 pages, portant sur les rapports architectes-ingénieurs, pourrait paraître à l'automne 2012.

La fonctionnement de la revue serait assuré de la manière suivante :

- un comité de pilotage d'environ 10 personnes, chargé des thématiques de chaque numéros et de la prospection des auteurs ;
- un comité de rédaction de 3 à 4 enseignants, chargé de la revue ;
- un secrétariat de rédaction (1 ou 2 personnes de l'administration), chargé du suivi administratif.

Pierre Farret entend bien que le projet n'est pas celui d'une revue d'étudiants. Il souhaite cependant que soit ménagée, dans cette revue, une place active aux étudiants et à certains de leurs travaux.

Barmack Lahiji estime que les groupes de travail et les différents comités assurant le fonctionnement de cette revue doivent être nommés par le CA. Selon lui, il eut été préférable d'impliquer dans ce projet l'ensemble des personnes de l'établissement qui le souhaitent. Cette nécessaire diversité des regards ne lui semble pas avoir présidé aux réflexions sur cette revue.

Guy Amsellem rappelle qu'il ne s'agit, à ce stade, que d'évaluer la faisabilité d'un projet de revue d'école. Il reviendra au prochain conseil d'administration de confirmer ou non ce projet.

Ido Dweck fait part de son souhait que cette revue permette de publier les travaux des étudiants..

Décision:

Le CA approuve à l'unanimité l'idée de créer une revue d'école. Il forme le vœu que le prochain CA fasse sienne cette idée et la mette en œuvre.

Le Président du CA lève la séance à 13h32.



Bendicht WEBER
Président du Conseil d'administration